



Traduction de courtoisie - Seul le texte négocié en anglais fait foi

**2^e Conférence ministérielle d'examen
de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement**

Document Final

1. Nous, Ministres et représentants de 96 pays, nous sommes réunis à Genève pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, adoptée le 7 juin 2006, et réaffirmer notre soutien et notre engagement à l'égard de ses objectifs.
2. Nous trouvons encourageant que 112 pays aient adopté la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, et nous appelons d'autres pays à faire de même.
3. Nous nous félicitons des progrès accomplis au niveau international, régional, national et local en ce qui concerne la compréhension des liens entre la violence armée et le développement, et la promotion de mesures susceptibles de réduire les risques associés à la violence armée. Nous relevons en particulier les Engagements d'Oslo sur la violence armée ainsi que le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la *Promotion du développement par le biais de la réduction et la prévention de la violence armée* et le *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement* publié par la Banque mondiale.
4. Nous sommes convaincus que la multiplication d'initiatives innovantes visant à améliorer la sûreté, la sécurité et l'accès à la justice, parallèlement aux efforts entrepris pour promouvoir le développement économique et social, peuvent entraîner et inspirer des réductions mesurables de la violence armée. Ces actions sont menées par des gouvernements nationaux, mais aussi par des autorités locales, des organisations de la société civile et le secteur privé, et cela d'une manière de plus en plus cohérente, coordonnée et complémentaire. Le passé nous enseigne à quel point il est crucial d'adopter des approches globales, fondées sur des preuves, qui s'appuient sur les principes d'appropriation locale et de renforcement des capacités, dans le respect de la diversité culturelle.
5. Nous reconnaissons que la réduction de la pauvreté, le développement socioéconomique équitable, l'inclusion sociale, les valeurs démocratiques, la bonne gouvernance, le respect de l'État de droit et la protection des droits de l'homme ont un important rôle à jouer dans les efforts permanents de réduction et de prévention de la violence armée.
6. Nous considérons que les activités entreprises en ce qui concerne l'incidence spécifique de la violence armée sur les femmes, les garçons ou les filles doivent être incorporées dans les efforts de développement menés au niveau international, régional, national et local, conformément aux engagements de la communauté internationale, exprimés par exemple dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.
7. Nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la sûreté et la sécurité de nos concitoyens. Depuis la Conférence ministérielle d'examen de 2008, plus de deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont perdu la vie à cause de la violence armée à travers le monde¹. Durant la même période, des millions d'autres personnes ont vu leur existence dévastée, en raison de blessures et de traumatismes, de la perte de possibilités économiques et sociales et de la destruction d'infrastructures. La plupart des morts et des blessés recensés ne vivaient pas dans des zones de conflit. Bien que les auteurs et les victimes directes de la violence armée soient en majorité des hommes, beaucoup d'autres personnes en sont également victimes, notamment des femmes et des filles qui peuvent subir des violences sexuelles ou sexistes.

¹ Le *Fardeau mondial de la violence armée* estime que plus de 740 000 personnes meurent tous les ans, directement ou indirectement, à cause de la violence armée.



8. Nous estimons que la violence armée, qu'elle soit liée à une situation de conflit armé ou de criminalité, a un effet dévastateur sur le développement, et entrave la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle réduit le revenu national et la productivité, décourage les investissements et fait perdre les bénéfices, durement acquis, du développement.

9. Nous reconnaissons que la violence armée est une menace commune pesant sur la sécurité de tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement, car son impact s'étend souvent au-delà des frontières nationales.

10. Nous croyons qu'un effort concerté et accéléré, fondé sur une coopération internationale resserrée, est nécessaire pour réduire et prévenir la violence armée. Réaffirmant notre soutien aux objectifs et aux engagements qui figurent dans la Déclaration de Genève et dans les Engagements d'Oslo, en particulier en ce qui concerne la réalisation, d'ici à 2015, de réductions mesurables du fardeau mondial de la violence armée et d'améliorations tangibles du développement, nous convenons de:

- a) Intégrer les objectifs et les actions de réduction et de prévention de la violence armée dans les plans et les programmes régionaux, nationaux et sous-nationaux liés au développement et à la sécurité. Ces objectifs doivent être mesurables et fondés sur des consultations avec les groupes particulièrement touchés par la violence armée, leur mise en œuvre étant soutenue par des acteurs concernés aux échelons sous-national, national, régional et international, dont des organisations de la société civile.
- b) Promouvoir des stratégies complètes de développement, sensibles aux conflits et à la violence, et développer les capacités institutionnelles ciblant délibérément les facteurs de risque clés à l'origine de la violence armée. De telles stratégies viseront à créer des emplois, des moyens de subsistance et des opportunités économiques ; à renforcer la sécurité des populations et à leur garantir un meilleur accès à la justice ; à promouvoir la mise en place d'institutions de sécurité publique efficaces et responsables ; à encourager les accords politiques et les règlements de conflits fondés sur l'inclusion; et à promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des sexes, la protection de l'enfance et la fourniture effective de services de base, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.
- c) Renforcer et développer les capacités au niveau sous-national, national et régional pour assurer le suivi, la mesure et l'analyse de l'envergure, de l'échelle et de la distribution de la violence armée, et établir des mécanismes de surveillance et de communication de l'information sur la violence armée au niveau des pays. Ces systèmes de surveillance seront conçus de manière à être facilement accessibles aux autorités nationales et locales, ainsi qu'à la société civile, pour leur permettre d'apprécier les progrès réalisés dans l'obtention de réductions mesurables de la violence armée.
- d) Appliquer les accords nationaux, régionaux et internationaux existants pour lutter efficacement contre l'offre, la demande et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, et de leurs munitions. Cela implique, en particulier, la mise en œuvre complète du *Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, de l'*Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites*, et du *Protocole des Nations Unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions*, et l'appui à l'élaboration d'autres instruments internationaux ayant force d'obligation, tels que le *Traité sur le commerce des armes*.
- e) Reconnaître et garantir les droits des victimes de la violence armée d'une manière non discriminatoire, notamment en prévoyant des soins adéquats et des activités de réadaptation, ainsi que leur insertion dans l'économie et la société, conformément à la législation et aux plans de développement nationaux, ainsi qu'aux engagements et obligations internationaux contractés en la matière.



- f) Accroître l'efficacité de l'assistance et des ressources financières, techniques et humaines offertes par les organisations internationales, les gouvernements nationaux et les autorités locales, et établir des programmes pluriannuels efficaces et efficaces de prévention et de réduction de la violence armée, tenant compte des plans et programmes de développement régionaux, nationaux et sous-nationaux.
- g) Mettre en œuvre avec les parties prenantes concernées, dont les gouvernements, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé, des approches intégrées pour prévenir et réduire la violence armée, en œuvrant dans le cadre de partenariats multisectoriels (couvrant des domaines comme le développement, l'aide humanitaire, la santé publique, la consolidation de la paix, les droits de l'homme, le développement urbain, la sécurité et la justice), au niveau régional, national et sous-national.
- h) Soutenir et développer des mécanismes, des partenariats et des initiatives collaboratifs, notamment des coopérations et initiatives Sud-Sud ou triangulaires.
- i) Désigner un point de contact national devant servir de centre d'information et de coordination sur les activités nationales menées dans le cadre de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement.
- j) Renforcer nos efforts visant au partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques relatives à la prévention et la réduction de la violence armée. En vue de réaliser ces objectifs, nous encourageons le renforcement des capacités du Secrétariat de la Déclaration de Genève, de sorte qu'il aide les États signataires à accéder à l'expertise, aux connaissances et aux ressources financières disponibles leur permettant de mettre en œuvre des programmes innovants en matière de prévention et de réduction de la violence armée.

11. Nous nous engageons à promouvoir ces actions, ainsi que les objectifs généraux de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans toutes les enceintes concernées.

12. Nous convenons de nous réunir à nouveau avant l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, afin de passer en revue les progrès accomplis et d'examiner les autres mesures qu'il convient de prendre pour réduire la violence armée et atteindre les objectifs de développement.

Adoptée à Genève le 31 octobre 2011